



DÉLIBÉRATION MUNICIPALE

N° 2022-11

Nature de l'acte :
7.1 - Décisions budgétaires

En exercice : 14
Présents : 08
Votants : 10

Le **14 avril 2022** à 19 heures 30, les membres du conseil municipal de la commune de Savigny convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le **07/04/2022**, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Savigny, sous la présidence de Mme Béatrice FOL, Maire.

Présents : Béatrice FOL, Yann FOL, Ludovic VUICHARD, Ingrid LAVOREL, Vanessa DUVAL, Jean-Louis VUICHARD, Madeleine-Rose CHAUMONTET, Arnaud VUICHARD.

Procuration : M. Sébastien DESBIEZ-PIAT donne procuration à M Ludovic VUICHARD
Mme Aurélie BEAUD donne procuration à Mme Ingrid LAVOREL

Excusés : Maxime MUGNIER, Patrick VEYRET, François CESMAT.

Absent : Grégory FOL.

Secrétaire de séance : Yann FOL.

01 – Compte de gestion 2021 du receveur municipal

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant l'exactitude des comptes,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Article Unique : Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Les signatures suivent au registre

Mesures de publicité :

Télétransmise le 22/04/22

Affichée le 22/04/22

Certifiée exécutoire le 22/04/22

Le Maire

Béatrice FOL



Le Maire,

Béatrice FOL





DÉLIBÉRATION MUNICIPALE

N° 2022-12

Nature de l'acte :
7.1 - Décisions budgétaires

En exercice : 14
Présents : 08
Votants : 09

Le **14 avril 2022** à 19 heures 30, les membres du conseil municipal de la commune de Savigny convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le **07/04/2022**, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Savigny, sous la présidence de Mme Béatrice FOL, Maire.

Présents : Béatrice FOL, Yann FOL, Ludovic VUICHARD, Ingrid LAVOREL, Vanessa DUVAL, Jean-Louis VUICHARD, Madeleine-Rose CHAUMONTET, Arnaud VUICHARD.

Procurations : M. Sébastien DESBIEZ-PIAT donne procuration à M Ludovic VUICHARD
Mme Aurélie BEAUD donne procuration à Mme Ingrid LAVOREL

Excusés : Maxime MUGNIER, Patrick VEYRET, François CESMAT.

Absent : Grégory FOL.

Secrétaire de séance : Yann FOL.

02 – Compte Administratif 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après la sortie de Mme le Maire, et après en avoir délibéré,

Article Unique : Arrête le compte administratif 2021 comme suit :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
DÉPENSES	842 857,70	678 799,96
RECETTES	1 055 011,84	964 656,07
RÉSULTAT 2021	212 154,14	285 856,11
RESULTAT ANTÉRIEUR	92 987,75	-232 612,63
RÉSULTAT CUMULÉ	305 141,89	53 243,48
RESULTAT SIVU des ECOLES	52 127,08	-29 547,37
TOTAL RESULTAT	357 268,97	23 696,11

Les signatures suivent au registre

Mesures de publicité :

- Télétransmise le 22/04/22
- Affichée le 22/04/22
- Certifiée exécutoire le 24/04/22

Le Maire

Béatrice FOL



Le Maire,

Béatrice FOL





DÉLIBÉRATION MUNICIPALE

N° 2022-13

Nature de l'acte :
7.1 - Décisions budgétaires

En exercice : 14
Présents : 08
Votants : 10

Le 14 avril 2022 à 19 heures 30, les membres du conseil municipal de la commune de Savigny convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le 07/04/2022, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Savigny, sous la présidence de Mme Béatrice FOL, Maire.

Présents : Béatrice FOL, Yann FOL, Ludovic VUICHARD, Ingrid LAVOREL, Vanessa DUVAL, Jean-Louis VUICHARD, Madeleine-Rose CHAUMONTET, Arnaud VUICHARD.

Procuration : M. Sébastien DESBIEZ-PIAT donne procuration à M Ludovic VUICHARD
Mme Aurélie BEAUD donne procuration à Mme Ingrid LAVOREL

Excusés : Maxime MUGNIER, Patrick VEYRET, François CESMAT.

Absent : Grégory FOL.

Secrétaire de séance : Yann FOL.

03 – Affectation des résultats 2021

Sur proposition de Mme le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après délibération,

Article Unique : Décide d'affecter l'excédent de clôture de 2021 (d'un montant de 357 268.97 €) comme suit :

- article 002 Excédent antérieur : 107 268.97 €
- article 1068 Réserves : 250 000 €

Les signatures suivent au registre

<u>Mesures de publicité</u> :	
<input checked="" type="checkbox"/>	Télétransmise le 22/04/22
<input checked="" type="checkbox"/>	Affichée le 22/04/22
<input checked="" type="checkbox"/>	Certifiée exécutoire le 22/04/22
	Le Maire
	Béatrice FOL



Le Maire,

Béatrice FOL





DÉLIBÉRATION MUNICIPALE

N° 2022-
14

Nature de l'acte :
7.1 - Décisions budgétaires

En exercice : 14
Présents : 08
Votants : 10

Le 14 avril 2022 à 19 heures 30, les membres du conseil municipal de la commune de Savigny convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le 07/04/2022, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Savigny, sous la présidence de Mme Béatrice FOL, Maire.

Présents : Béatrice FOL, Yann FOL, Ludovic VUICHARD, Ingrid LAVOREL, Vanessa DUVAL, Jean-Louis VUICHARD, Madeleine-Rose CHAUMONTET, Arnaud VUICHARD.

Procuration : M. Sébastien DESBIEZ-PIAT donne procuration à M Ludovic VUICHARD
Mme Aurélie BEAUD donne procuration à Mme Ingrid LAVOREL

Excusés : Maxime MUGNIER, Patrick VEYRET, François CESMAT.

Absent : Grégory FOL.

Secrétaire de séance : Yann FOL.

04 – Budget Primitif 2022

Le Conseil Municipal, après délibération,

Article unique : Approuve à 9 voix pour et 1 voix contre (Arnaud VUICHARD), le Budget Primitif 2022 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement : 1 107 573,97 €
- Section d'investissement : 2 486 915,93 €

Les signatures suivent au registre

Mesures de publicité :

Télétransmise le 22/04/22

Affichée le 22/04/22

Certifiée exécutoire le 22/04/22.

Le Maire

Béatrice FOL



Le Maire,

Béatrice FOL





DÉLIBÉRATION MUNICIPALE

N° 2022-
15

Nature de l'acte :
7.2 - Fiscalité

En exercice : 14
Présents : 08
Votants : 10

Le **14 avril 2022** à 19 heures 30, les membres du conseil municipal de la commune de Savigny convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le **07/04/2022**, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Savigny, sous la présidence de Mme Béatrice FOL, Maire.

Présents : Béatrice FOL, Yann FOL, Ludovic VUICHARD, Ingrid LAVOREL, Vanessa DUVAL, Jean-Louis VUICHARD, Madeleine-Rose CHAUMONTET, Arnaud VUICHARD.

Procuration : M. Sébastien DESBIEZ-PIAT donne procuration à M Ludovic VUICHARD
Mme Aurélie BEAUD donne procuration à Mme Ingrid LAVOREL

Excusés : Maxime MUGNIER, Patrick VEYRET, François CESMAT.

Absent : Grégory FOL.

Secrétaire de séance : Yann FOL.

05 – Taux d'imposition 2022


Sur proposition de Mme le Maire,
Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

Article Unique : Décide de ne pas modifier les taux communaux d'imposition pour l'année 2022 soit :

- Taxe foncière (bâti) : 22,55 %
- Taxe foncière (non bâti) : 35,11 %

Les signatures suivent au registre

<u>Mesures de publicité :</u>	
<input checked="" type="checkbox"/>	Télétransmise le 22/04/22
<input checked="" type="checkbox"/>	Affichée le 22/04/22
<input checked="" type="checkbox"/>	Certifiée exécutoire le 22/04/22
	Le Maire
	Béatrice FOL



Le Maire,

Béatrice FOL





DÉLIBÉRATION MUNICIPALE

N° 2022-16

Nature de l'acte :
8.3 - Voirie

En exercice : 14
Présents : 08
Votants : 10

Le 14 avril 2022 à 19 heures 30, les membres du conseil municipal de la commune de Savigny convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le 07/04/2022, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Savigny, sous la présidence de Mme Béatrice FOL, Maire.

Présents : Béatrice FOL, Yann FOL, Ludovic VUICHARD, Ingrid LAVOREL, Vanessa DUVAL, Jean-Louis VUICHARD, Madeleine-Rose CHAUMONTET, Arnaud VUICHARD.

Procuration : M. Sébastien DESBIEZ-PIAT donne procuration à M Ludovic VUICHARD
Mme Aurélie BEAUD donne procuration à Mme Ingrid LAVOREL

Excusés : Maxime MUGNIER, Patrick VEYRET, François CESMAT.

Absent : Grégory FOL.

Secrétaire de séance : Yann FOL.

06 – Travaux de sécurisation du hameau des Chavannes

Convention d'autorisation de voirie, de financement et d'entretien avec le Département de la Haute-Savoie

Mme le Maire informe l'Assemblée qu'un nouveau projet de sécurisation de voirie au hameau « Les Chavannes » a été transmis au Conseil Départemental pour avis. Ce dernier a émis un avis favorable. Cette opération d'aménagement comprend :

- L'aménagement d'un trottoir avec busage du fossé actuel
- La création de 2 plateaux surélevés de 8 m de longueur aux entrées d'agglomération,
- Le déplacement des panneaux d'entrée d'agglomération,
- Le traçage de trame pépites aux entrées d'agglomération et entre les 2 plateaux,
- Des chevrons et figurine « cycle », marqués sur la traversée du hameau,
- Le calibrage de la RD47 à 5 mètres,
- La reprise du tapis sr la traversée du hameau.

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 377 040 € TTC soit 314 200 € HT dont 73 625 € pour la reprise des enrobés.

Afin de définir les modalités techniques et administratives liées à cette réalisation, un projet de convention d'autorisation de voirie et d'entretien a été élaboré par le Conseil Départemental.

La maîtrise d'ouvrage et le financement de l'opération seront assurés par la Commune. Le Département prendra en charge l'entretien et le renouvellement des couches de surface, l'entretien de la signalisation directionnelle, l'entretien et le remplacement des panneaux d'entrée et sortie d'agglomération. La participation financière du Département s'élève 73 625 €.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après délibération, à l'unanimité,


ARTICLE 1^{er} : Approuve le projet de sécurisation de voirie au hameau Les Chavannes ;

ARTICLE 2 : Approuve la convention d'autorisation et de voirie devant intervenir avec le Conseil Départemental ;

ARTICLE 3 : Autorise Mme le Maire ou son représentant à la signer.

Les signatures suivent au registre

<u>Mesures de publicité :</u>	
<input checked="" type="checkbox"/>	Télétransmise le 22/04/22
<input checked="" type="checkbox"/>	Affichée le 22/04/22
<input checked="" type="checkbox"/>	Certifiée exécutoire le 22/04/22
	Le Maire
	Béatrice FOL



Le Maire,



Béatrice FOL



DÉLIBÉRATION MUNICIPALE

N° 2022-17

Nature de l'acte :
6.4 - Autres actes réglementaires

En exercice : 14
Présents : 08
Votants : 10

Le 14 avril 2022 à 19 heures 30, les membres du conseil municipal de la commune de Savigny convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le 07/04/2022, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Savigny, sous la présidence de Mme Béatrice FOL, Maire.

Présents : Béatrice FOL, Yann FOL, Ludovic VUICHARD, Ingrid LAVOREL, Vanessa DUVAL, Jean-Louis VUICHARD, Madeleine-Rose CHAUMONTET, Arnaud VUICHARD.

Procuration : M. Sébastien DESBIEZ-PIAT donne procuration à M Ludovic VUICHARD
Mme Aurélie BEAUD donne procuration à Mme Ingrid LAVOREL

Excusés : Maxime MUGNIER, Patrick VEYRET, François CESMAT.

Absent : Grégory FOL.

Secrétaire de séance : Yann FOL.

07 – Convention avec le Préfet de la Haute-Savoie pour la transmission électronique des actes

Mme le Maire informe l'Assemblée que la mise en place de la dématérialisation des demandes d'urbanisme entraîne une évolution des modalités de transmission des autorisations d'urbanisme au contrôle de légalité.

Il est désormais possible de télétransmettre les demandes et autorisations d'urbanisme au contrôle de légalité. Il convient donc de passer une nouvelle convention avec les services de l'Etat prévoyant cette possibilité.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après délibération, à l'unanimité,

ARTICLE 1^{er} : Approuve la convention avec le préfet de Haute-Savoie pour la transmission électronique des actes au représentant de l'Etat ;

ARTICLE 2 : Autorise Mme le Maire ou son représentant à la signer.

Les signatures suivent au registre

<u>Mesures de publicité :</u>	
<input checked="" type="checkbox"/>	Télétransmise le 22/04/22
<input checked="" type="checkbox"/>	Affichée le 22/04/22
<input checked="" type="checkbox"/>	Certifiée exécutoire le 22/04/22
Le Maire	
Béatrice FOL	



Le Maire,



Béatrice FOL



DÉLIBÉRATION MUNICIPALE

N° 2022-18

Nature de l'acte :
6.4 - Autres actes réglementaires

En exercice : 14
Présents : 08
Votants : 10

Le **14 avril 2022** à 19 heures 30, les membres du conseil municipal de la commune de Savigny convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le **07/04/2022**, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Savigny, sous la présidence de Mme Béatrice FOL, Maire.

Présents : Béatrice FOL, Yann FOL, Ludovic VUICHARD, Ingrid LAVOREL, Vanessa DUVAL, Jean-Louis VUICHARD, Madeleine-Rose CHAUMONTET, Arnaud VUICHARD.

Procuration : M. Sébastien DESBIEZ-PIAT donne procuration à M Ludovic VUICHARD
Mme Aurélie BEAUD donne procuration à Mme Ingrid LAVOREL

Excusés : Maxime MUGNIER, Patrick VEYRET, François CESMAT.

Absent : Grégory FOL.

Secrétaire de séance : Yann FOL.

08 – Communauté de Communes du Genevois

Convention d'appui du service commun de la commande publique aux communes.

Mme le Maire rappelle à l'Assemblée que le Service Commun de la Commande Publique, porté la Communauté de Communes du Genevois, a été mis en place le 1^{er} janvier 2017 afin de répondre aux objectifs suivants :

- Favoriser, sécuriser l'exercice des missions relatives à la commande publique des adhérents grâce à l'expertise d'agents spécialisés et expérimentés et assurer la continuité du service ;
- rationaliser les moyens mis en œuvre pour l'accomplissement de leurs missions avec une optimisation des coûts par la mutualisation des charges de personnel et de fonctionnement ainsi que du temps de travail ;
- disposer d'un service attractif et source de motivation pour le personnel dans un contexte où il n'est pas évident de recruter.
- Par ailleurs, il a été souhaité que les communes, syndicats mixtes ou établissements publics de coopération intercommunale situés sur le territoire de la Communauté de Communes du Genevois puisse bénéficier de l'expertise et de l'appui, en tant que de besoins, de ce service.

Des évolutions ont été apportées aux modalités de fonctionnement du Service Commun de la Commande Publique. Aussi, il convient d'approuver une nouvelle convention d'appui aux communes, ayant pour objet :

- D'actualiser le dispositif d'appui existant pour qu'il soit en concordance avec les nouvelles modalités de fonctionnement du Service Commun de la Commande Publique en particulier les modalités financières,
- D'abroger les conventions de gestion conclues entre la Communauté de Communes du Genevois et les communes, syndicats mixtes ou établissements publics de coopération intercommunale situés sur le territoire de la Communauté de Communes du Genevois.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

Article 1 : décide du principe de recourir, en cas de besoin, au service commun de la commande publique,

Article 2 : Approuve le nouveau projet de convention de gestion de service,

Article 3 : Autorise Mme le Maire à signer la convention correspondante ainsi que tout document afférent à ce dispositif.

Les signatures suivent au registre

Mesures de publicité :

- Télétransmise le 22/04/22
- Affichée le 22/04/22

- Certifiée exécutoire le 22/04/22

Le Maire

Béatrice FOL



Le Maire,



Béatrice FOL